

Castelnaud-la-Chapelle,

Le 04 SEP. 2025

Préfecture de la Corrèze  
Monsieur Vincent BERTON  
Préfet  
1 rue Souham  
BP 250  
19012 TULLE Cedex

Nos réf. : PC-FM-SH-21313

Monsieur le Préfet,

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Dordogne amont a décidé dans sa séance du 29 juin 2023 de ne pas mener de concertation préalable du public.

Elle a adopté une déclaration d'intention en justifiant que l'élaboration du SAGE Dordogne amont intègre de nombreuses opérations d'information et de concertation (réunions de CLE, du bureau, commissions géographiques ou thématiques, consultation écrite, site internet...).

Je vous prie donc de bien vouloir trouver ci-joint notre déclaration d'intention afin que vous puissiez la publier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations les meilleures.

Pascal COSTE  
Président de la Commission locale de l'Eau



Pièce jointe : Déclaration d'intention relative au projet d'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Dordogne amont

**EPIDOR**

Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne

7 Place de la Laïcité 24250 Castelnaud-la-Chapelle

05 53 29 17 65, epidor@eptb-dordogne.fr

[www.eptb-dordogne.fr](http://www.eptb-dordogne.fr)

